

Ouverture du colloque
« Soutenir les aidants au quotidien »
Pôle Léonard-de-Vinci - Vendredi 6 octobre 2023

Discours de Monsieur Georges Siffredi
Président du Département des Hauts-de-Seine

Madame la Vice-présidente, chère Armelle,
Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Dans notre Département, le nombre d'aidants est estimé à plus de 260 000, soit l'équivalent d'un cinquième des Alto-séquanais.

Ces chiffres sont impressionnants, surtout lorsque l'on sait l'impact que peut avoir une telle responsabilité sur la vie et sur la santé de ces milliers de personnes. Et, derrière ces statistiques, ce sont des conjoints, des enfants, des membres de la famille, des amis, qui voient, du jour au lendemain, leur vie transformée.

Il n'y a pas de profil type de l'aidant : de tous les âges, de situations professionnelles ou personnelles diverses, ils prennent en charge leurs proches, gravement malades ou en perte d'autonomie. Or, avec la transition démographique actuellement à l'œuvre dans notre pays, couplée à l'apparition de maladies neurodégénératives et de pathologies qui accélèrent la dépendance des personnes âgées, ces aidants sont amenés à être encore plus nombreux. Il est donc nécessaire, plus que jamais, de les mettre au cœur de nos politiques publiques.

Voilà pourquoi les aidants occupent une place primordiale dans la stratégie départementale pour l'autonomie que j'ai présentée le 18 avril dernier. L'enjeu central de cette feuille de route, c'est la structuration d'une offre de services et de soins qui permette de prévenir, d'accompagner et de prendre en charge les parcours des séniors et de leurs aidants, et qui garantisse une solution adaptée à chaque situation, afin que le bien-vivre et le bien- vieillir soient une réalité pérenne dans notre Département.

Dans ce parcours d'accompagnement global que nous bâtissons brique après brique, de la prévention de la perte d'autonomie à l'accueil en établissement en passant par le maintien à domicile, les aidants sont présents à chaque instant. Ils sont donc une condition nécessaire de notre réussite collective en la matière. Au-delà de la reconnaissance du statut de proche aidant permise par la loi, nous devons offrir des solutions concrètes aux aidants pour les accompagner de manière pratique. C'est une action nécessaire pour que ce statut de droit soit un statut de faits, une réalité qui les soulage au quotidien.

Depuis notre colloque organisé sur le sujet des aidants en 2021, l'action du Département à leur égard s'est donc enrichie, autour du triptyque suivant : repérer, informer et soutenir.

Seul le prononcé fait foi

Le premier objectif, essentiel, est donc d'identifier les proches aidants. Le rappeler peut sembler étonnant. Pourtant, seuls 53 % des aidants se considèrent comme tel. Il est donc nécessaire d'évaluer la situation des proches, de repérer ceux qui relèvent d'une situation d'aide et qui peuvent donc nécessiter un accompagnement.

Plusieurs ressources existent déjà sur notre territoire grâce à nos partenaires, et elles vous seront présentées aujourd'hui. Je pense notamment au travail mené par les établissements, à travers la Plateforme d'Accompagnement et de Répit des Hauts-de-Seine, et par les associations, à l'image de l'association Jade qui sensibilise sur le sujet des jeunes aidants en particulier et qui les accompagne.

Nous voulons désormais aller plus loin, notamment pour repérer les personnes en situation de fragilité et d'exclusion. Ainsi, nos services des solidarités territoriales vont poursuivre leur politique « d'aller vers », à travers des dispositifs comme la caravane solidaire, pour que les solutions soient apportées directement aux personnes qui en ont besoin.

Mais nous souhaitons également repérer les aidants par l'intermédiaire des professionnels qui interviennent dans les soins et l'aide aux personnes en perte d'autonomie. C'est pourquoi, dans le cadre de la contractualisation que nous engageons avec les services d'aide à domicile, se trouvent de nouvelles missions, dont l'accompagnement des aidants.

En s'appuyant sur les SAAD, notre Département mise ainsi sur des interlocuteurs réguliers pour pouvoir informer les aidants sur les aides qui leur sont ouvertes. C'est là le second axe de notre plan d'actions en leur direction.

Afin de faciliter cet accès à l'information, et donc l'accès aux droits, nous devons agir pour améliorer la lisibilité de l'offre existante pour les proches aidants comme pour les aidés. C'est pour cela que nous développons, avec l'Agence interdépartementale de l'Autonomie, une plateforme numérique de service de l'autonomie, qui proposera aux usagers un parcours complet adapté à chaque étape et chaque situation de vie, appuyé sur un espace personnel, un référent de parcours et un annuaire interactif, pour assurer un accompagnement à 360°. L'évaluation des besoins, la recherche et la mise en place des solutions, le suivi et la coordination des différents acteurs pourront ainsi être assurés via cette plateforme, dont une première version sera expérimentée auprès de 500 usagers fin 2023-début 2024, dédiée aux personnes âgées et à leurs proches aidants, avant une extension progressive aux personnes en situation de handicap.

Dès aujourd'hui, plusieurs des informations qui seront disponibles sur cette plateforme nommée « Mon espace autonomie » sont recensées par Ma Boussole Aidants, service mis en œuvre par l'AGIRC-ARRCO, ou par la Mallette Centr'aider, développée par l'Agence régionale de santé, deux partenaires essentiels de cette politique publique.

Mais cette plateforme-ressources intégrera aussi et surtout la mise en place d'un référent unique qui, outre son travail autour d'un véritable parcours individualisé avec l'ensemble des acteurs, sera aussi le seul interlocuteur des aidants, sans avoir à multiplier les démarches. Cette nouvelle donne pour le maintien à domicile viendra donc incontestablement soulager le quotidien des aidants qui, parfois confrontés à de réels parcours du combattant, renoncent à certaines aides auxquelles la personne dont ils prennent soin ou eux-mêmes peuvent prétendre.

Cette offre numérique se veut donc extrêmement souple et adaptée à chaque situation de vie pour répondre largement aux besoins qui existent sur le territoire.

C'est dans le même sens que nous travaillons d'ailleurs à développer l'offre de répit dans les Hauts-de-Seine, qui constitue le troisième volet de notre action pour soutenir les aidants.

Seul le prononcé fait foi

Sans attendre, nous allons davantage mobiliser l'offre d'accueil temporaire et d'accueil de jour en établissement, car nous constatons qu'elle n'est pas suffisamment utilisée : 209 places d'accueil temporaire sont aujourd'hui disponibles dans nos 108 EHPAD, alors même que le besoin est là ! Nous devons donc développer l'information sur ces dispositifs, simplifier les procédures et améliorer la réactivité pour que ces places soient pleinement utilisées pour accueillir des séniors vivant habituellement à leur domicile, et permettre ainsi à leurs aidants de se reposer.

C'est d'ailleurs l'un des axes majeurs du référentiel sur l'EHPAD de demain que nous avons bâti avec le Centre scientifique et technique du bâtiment, pour moderniser et diversifier l'offre en établissements en favorisant la mixité des résidents et le lien social.

Au-delà de la mobilisation des établissements, nous contribuons également à bâtir une offre de répit propre. En partenariat avec la Fondation France Répit, nous ouvrirons ainsi la première maison du répit d'Ile-de-France, à Boulogne-Billancourt, en 2025, qui s'adressera aux personnes en perte d'autonomie. Cette structure proposera des séjours temporaires pour aidants et aidés, durant lesquels une prise en charge totale des personnes en perte d'autonomie sera assurée afin de soulager les proches. Une seconde initiative, celle d'une maison de vie et de répit à Issy-les-Moulineaux – dont le projet adossé à l'EHPAD Lasserre d'Issy-les-Moulineaux, est en cours d'instruction – offrira quant à elle un lieu d'accueil spécifiquement réservé aux personnes porteuses de maladies neuro-dégénératives non complexes, au moment où leurs aidants souhaiteront prendre le temps de se ressourcer. Nous travaillons actuellement avec les porteurs de ces projets pour concrétiser cette offre de répit et limiter le reste à charge pour les familles.

Enfin, pour proposer des solutions complémentaires et adaptées, nous œuvrons également au développement d'une offre de répit à domicile. En parallèle du dispositif Ernesti qui propose des gardes de nuit pour seniors – et que nous devons faire davantage connaître –, les services d'aide à domicile vont également être mobilisés. Dans le cadre de la contractualisation que j'évoquais précédemment, certains SAAD se sont en effet engagés à réaliser des actions de soutien aux aidants et à élargir leur amplitude horaire d'intervention aux week-ends et aux jours fériés grâce à des moyens supplémentaires. C'est là aussi une forme de répit que nous offrons aux aidants, qui sont particulièrement sollicités sur ces périodes.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, le Département a parcouru un important chemin depuis 2021 et le premier colloque dédié aux aidants. Mais beaucoup reste encore à faire, et le temps d'échanges et de travail de ce jour sera particulièrement utile pour faire avancer les choses. Car c'est ensemble, en mobilisant toutes les parties-prenantes de cette politique publique qu'est l'autonomie, que nous réussirons. C'est d'ailleurs le sens du collectif de soutien aux aidants que nous souhaitons développer, et sur lequel Madame Tilly reviendra en fin d'après-midi, au cœur duquel se trouveront les associations d'aidants bien évidemment.

Dans son rôle de chef de file des solidarités, le Département des Hauts-de-Seine s'engage à prendre toute sa part dans ce réseau, afin de fédérer l'ensemble des partenaires pour obtenir des résultats concrets, qui bénéficient aux aidés comme aux aidants.



www.hauts-de-seine.fr

